

ARRETE N°2026_008

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

La Présidente du CCAS Mouterre sur blourde

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 09/07/2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 08/11/2022.

Vu l'arrêté n°47-LD/2023 en date du 16/06/2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 01/01/2023 pour une durée de 6 ans.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint technique principal 1er classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	REGEON Stephane	H	Adjoint technique principal 2eme classe	.././.....	01/07/2026.

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Mouterre sur blourde le 09/04/2026
La Présidente, Mme AVRIL Nathalie

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

E.H.P.A.D
C.C.A.S
"La Petite Suisse"
86430 MOUTERRE-SUR-BLOURDE
Tel.05 49 48 82 59

